

ARAC 03  
Madame Catherine Genet  
8 rue de la glacerie  
03100 Montluçon

Paris, le 16-février 2016

Objet : votre courrier du 7 février 2016

*lettre recommandée avec accusé de réception n° JA 114 642 318*

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 7 février 2016 dans lequel nous avons relevé plusieurs affirmations erronées :

- *« Vous avez annoncé récemment l'installation d'une nouvelle production de silice qui aurait dû démarrer en janvier ».*

Il n'a jamais été question d'une fabrication de silice sur le site d'All'Chem en 2016. Je vous renvoie à mes propos, reporté par l'article de La Montagne du 5 janvier 2016 (copie ci-jointe) : *« [...] Si le projet japonais autour de la silice se fait, ce sera à Montluçon, affirme le PDG d'Axyntis, David Simonnet. [...] Le dossier a été envoyé début décembre. On attend un retour en janvier, et une visite technique de Fuji Silysia (son partenaire) à la fin du mois. [...] avant que l'activité ne démarre (pas en 2016), il va falloir investir [...] »*

- *« D'autre part, vous vous étiez engagé à des travaux d'entretien intérieur et extérieur, à aménager l'entreprise pour la suppression des odeurs et du bruit, et de mettre en place les éléments de sécurité exigés par le gouvernement »*

Je vous rappelle qu'All'Chem est un site classé Seveso seuil haut, ce qui signifie qu'il se doit de respecter scrupuleusement les normes de sécurité exigées par le gouvernement, qui sont d'ailleurs régulièrement contrôlées par ce dernier. Par conséquent, les éléments de sécurité requis par les autorités sont d'ores et déjà mis en place. Lors de la réunion d'information du 6 mars 2014, j'ai présenté plusieurs engagements qui avaient comme objectif l'amélioration de l'environnement des riverains du site. Je tiens à préciser que ces mesures ne font pas partie des exigences des autorités et qu'elles vont au-delà des obligations faites à l'usine en matière de sécurité et d'environnement.

Concernant l'avancement des travaux, j'ai fait un point en septembre 2015 auprès du quotidien La Montagne (article du 19 septembre ci-joint) dans lequel vous retrouverez les principaux sujets qui étaient en cours. A ce jour :

- ✓ Equipements de vidéosurveillance (prévue à fin 2015)  
Appel d'offre fait. Validation du prestataire en cours en lien avec le Commandant de Police. Au vu des délais de livraison du matériel, l'installation sera effective et opérationnelle pour fin juin/début juillet.

AXYNTIS

ALL'CHEM

Rue Marceau - B.P. 577 - F-03100 MONTLUÇON CEDEX - Tél. 33 (0)4 70 03 75 25 - Fax 33 (0)4 70 03 08 79 - <http://www.axyntis.com> - [contact@axyntis.com](mailto:contact@axyntis.com)  
S.A.S. au capital de 762 800 € - R.C.S. MONTLUÇON 382 894 426 - APE 2114Z - TVA FR 75 382 894 426

- ✓ Réduction des nuisances sonores au niveau des compresseurs d'air (prévue début 2016)  
Le propriétaire des compresseurs a été consulté et nous sommes en attente de son accord pour débiter l'isolation.
- ✓ Achat et installation d'une deuxième pompe à vide pour réduire les rejets organiques (prévu début 2016)  
L'achat est effectif. L'installation se fera au plus tard en juin 2016.
- ✓ Travaux de peinture à l'extérieur (second trimestre 2016)  
La peinture extérieure sera faite avant l'été 2016.

Enfin, je suis toujours très étonné des procédés de l'association ARAC03, qui consistent non seulement à jeter le discrédit sur l'entreprise All'Chem en utilisant des propos erronés,

Je vous demande donc, par la présente, de cesser la diffusion des informations concernant l'usine All'Chem, telles qu'elles apparaissent à ce jour sur le site internet de l'association ARAC03, sur vos tracts et tout autre support qui en faciliteraient la transmission. Celles-ci reposent en effet sur des affirmations fantaisistes et alarmistes infondées et portent atteinte à la réputation d'All'Chem. En outre, merci également de supprimer les photos du site All'Chem sur lesquelles le site est identifiable et qui comportent une tête de mort. Pour mémoire : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation » (article 29 de la loi du 29 juillet 1881).

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations les meilleures.



David Simonnet  
Président Directeur Général

**Pièces jointes :**

- Article La Montagne « All'Chem vise la silice japonaise » du 5 janvier 2016
- Article La Montagne « All'Chem va renforcer sa sécurité » du 19 septembre 2015
- Courrier du Crédit Mutuel Massif Central du 13 janvier 2016